

Paris, le 7 juillet 2022

Bilan semestriel du contrat de liquidité SCOR SE contracté avec la société EXANE BNP PARIBAS

Au titre du contrat de liquidité confié par la société SCOR SE à Exane BNP Paribas, en date de dénouement du 30 juin 2022, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- 186 352 titres SCOR SE
- 12 553 251 €

Au cours du premier semestre 2022, il a été négocié un total de :

- A l'achat : 891 625 titres, pour un montant de 22 780 550 € (3 695 transactions).
- A la vente : 846 604 titres, pour un montant de 21 882 939 € (3 963 transactions).

Il est rappelé que :

1- lors du précédent bilan semestriel au 31 décembre 2021, les moyens suivants figuraient sur le compte de liquidité :

- 151 331 titres SCOR SE
- 13 285 017 €

2- Au cours du 2nd semestre 2021, il a été négocié un total de :

- A l'achat : 855 231 titres, pour un montant de 21 287 927 € (3 471 transactions).
- A la vente : 876 878 titres, pour un montant de 21 935 214 € (3 813 transactions).

3- Au 1^{er} juillet 2021, date de la mise en œuvre de la décision AMF n°2021-01 du 22 juin 2021, les moyens suivants figuraient sur le compte de liquidité :

- 172 978 titres SCOR SE
- 12 671 840 €

4- Au 31 Décembre 2018, date de la mise en œuvre de la décision AMF 2018-1 du 2 juillet 2018, les moyens suivants figuraient sur le compte de liquidité :

- 120 728 titres SCOR SE
- 13 790 289 €

*

* *